

Certification complémentaire
Langues et cultures de l'Antiquité
Session 2023

Rapport du jury

Rapport présenté par Valentin RIETZ

Professeur agrégé de lettres classiques

Chargé de mission d'inspection, vice-président du jury

Composition du jury :

- Monsieur Christophe BOUCHOUCHA, IA-IPR de lettres, président du jury
- Monsieur Valentin RIETZ, professeur agrégé, chargé de mission d'inspection, vice-président du jury
- Madame Isabelle DIDIER, professeure de chaire supérieure
- Monsieur Benoît MOUNIER, professeur agrégé
- Madame Catherine SCHNEIDER, Maître de Conférences HDR, Université de Strasbourg

Présentation du rapport

Le présent rapport se donne pour objectif de rappeler la réglementation en vigueur, le déroulement de l'épreuve et les attentes du jury. En s'appuyant sur les observations qu'il a pu formuler après avoir évalué les candidats de la session 2023, le jury souhaite également accompagner les futurs candidats dans la préparation de cet examen, en soulignant les réussites inspirantes et en identifiant les écueils à éviter.

Réglementation en vigueur

Les candidats se reporteront avec profit aux textes officiels suivants :

Arrêté du 23 décembre 2003, modifié par l'arrêté du 6 mars 2018 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministère chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires

Note de service du 19 mars 2018 relative à la création d'une certification complémentaire dans le secteur disciplinaire Langues et cultures de l'Antiquité

Note de service du 25 juillet 2019, relative aux modalités d'organisation de l'examen et aux attendus des certifications complémentaires

Vademecum de la certification complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité, option latin, option grec (disponible sur *Eduscol*)

Enjeux de la certification complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité

La certification complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité permet le renforcement du vivier d'enseignants susceptibles d'enseigner le latin et/ou le grec ancien au collège et au lycée, afin de garantir à tous les élèves du territoire national une offre d'enseignement complémentaire en lettres classiques.

Aujourd'hui, le vivier de professeurs de lettres classiques issus des concours (CAPES et agrégation) ne suffit plus toujours à assurer l'existence et la continuité de l'enseignement du latin et du grec dans tous les établissements. Le *Vademecum de la certification complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité, option latin, option grec* mis à disposition des candidats précise les cas dans lesquels les enseignants titulaires de la certification complémentaire peuvent être appelés à assurer des heures de latin et/ou de grec ancien : « celui où il n'y a aucun professeur de lettres classiques dans l'établissement » et « celui où le nombre de latinistes (voire d'hellénistes) ne peut pas être pris en charge dans sa totalité par le ou les professeurs de lettres classiques et appelle de nécessaires dédoublements ainsi que l'intervention de professeurs dotés de cette certification complémentaire »¹.

Ainsi, la certification complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité n'a pas vocation à se substituer aux concours du CAPES et de l'Agrégation de lettres classiques, mais elle intervient en complément. Elle permet d'identifier dans les différentes académies les professeurs qui ont suivi une formation en latin et/ou en grec et qui se sont parfois déjà engagés pour assurer ou maintenir

¹ Cf. *Vademecum de la certification complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité, option latin, option grec*, page 3.

l'enseignement du latin ou du grec dans leur établissement. Cette certification est donc un moyen de valoriser leurs compétences et de reconnaître leur engagement ou leur motivation, en leur offrant l'opportunité de diversifier les missions d'enseignement qui leur sont confiées. Cet examen valide ainsi des acquis d'expérience en même temps qu'elle garantit la qualité de l'enseignement dispensé. En effet, au moyen de cet examen, l'institution scolaire s'assure que les lauréats ont acquis des connaissances et des compétences suffisantes pour enseigner les LCA.

Si l'obtention de la certification complémentaire ne donne aucunement l'assurance d'enseigner le latin et/ou le grec, elle permet d'être sollicité de manière privilégiée ; à la faveur des difficultés structurelles qui affectent le recrutement par la voie du concours, de la création de nouveaux dispositifs (enseignement de Français et culture antique, parcours *Mare Nostrum*) et de l'augmentation tendancielle des effectifs de latinistes et d'hellénistes au collège, ces opportunités se font de plus en plus nombreuses.

Organisation de la session 2023, profil des candidats et résultats

L'épreuve orale de la certification complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité s'est déroulée le lundi 30 janvier 2023, à l'annexe du Rectorat de l'académie de Strasbourg.

A la session 2023, seuls des professeurs de lettres modernes se sont présentés à l'examen ; qu'il soit ici rappelé que la certification complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité est ouverte aux professeurs certifiés et agrégés, et aux maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat (en particulier dans les disciplines suivantes : lettres modernes, histoire et géographie, philosophie, langues vivantes étrangères), pour autant qu'ils aient suivi des enseignements de latin ou de grec au cours de leur formation.

Cette année, six candidats ont déposé un dossier ; cinq ont été entendus à l'oral et 2 ont été déclarés admis.

	Candidats ayant déposé le dossier		Candidats présents	Candidats admis
Professeur stagiaire	Latin 1	Grec 0	1	0
Professeur certifié	Latin 3	Grec 0	2	1
Professeur agrégé	Latin 2	Grec 0	2	1
Total	Latin 6	Grec 0	5	2

Conformément à la réglementation en vigueur, tous les candidats obtenant une note égale ou supérieure à 10/20 sont déclarés admis – il n'existe pas de *numerus clausus*.

Cette année, les notes attribuées s'échelonnent de 6 à 16. La moyenne des candidats admis, fort honorable, s'élève à 15/20 (moyenne de l'ensemble des candidats : 10,5/20)

Présentation de l'épreuve

L'épreuve de la certification complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité consiste en un exposé oral du candidat, d'une durée de dix minutes au maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de trente minutes au maximum.

L'exposé prend appui sur un dossier, qui est mis à la disposition du jury par le candidat au moment de son inscription à l'examen.

- **Le dossier**

Le dossier constitué par le candidat comporte trois parties :

- la présentation de la formation universitaire et professionnelle, ainsi que des acquis de l'expérience (stages d'observation en classe, expérience éventuelle d'enseignement)
- l'exposé des motivations de la candidature
- le développement succinct d'un projet pédagogique inscrit dans le cadre des programmes d'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité au collège ou au lycée.

Le dossier comporte généralement une biblio-sitographie qui permet de préciser les sources utilisées par le candidat pour l'élaboration du projet pédagogique. Pour le confort de la lecture du dossier, certains documents peuvent être portés en annexe (corpus de textes, documents iconographiques, fiches d'activités proposées aux élèves etc.). Par ailleurs, le jury attend des candidats qu'ils fournissent en pièce jointe une copie des éventuels diplômes, certificats et relevés de notes qui permettent d'attester de leur niveau de formation en latin et/ou en grec.

- **L'exposé oral**

D'une durée maximale de dix minutes, l'exposé oral prend certes appui sur le dossier présenté, mais la prestation ne saurait se limiter à une récitation de cet écrit, dont les membres du jury ont pris connaissance avant d'entendre le candidat.

L'exposé doit, en effet, manifester la capacité du candidat à s'abstraire de son écrit pour témoigner, d'une autre manière, de ses motivations, de la culture littéraire, historique et artistique qu'il a développée, et des connaissances linguistiques qu'il a acquises au cours de son parcours de formation. L'évocation du projet pédagogique au cours de l'exposé doit permettre de sonder ses compétences réflexives, tout en évaluant sa maîtrise de quelques fondamentaux de la didactique de la discipline : les membres du jury apprécient en effet les exposés qui ne se contentent d'une présentation linéaire du projet déjà présenté par écrit, mais qui parviennent à prendre de la hauteur pour en proposer une analyse. L'exposé peut aussi être l'occasion de développer plus particulièrement un élément (une séance ou une activité) du dossier pour l'approfondir en le mettant en perspective dans l'économie générale du projet présenté.

- **L'entretien avec le jury**

L'entretien avec le jury prend appui sur l'exposé du candidat : dans un premier temps, les questions posées permettent au jury d'offrir au candidat la possibilité de préciser, de développer ou

d'amender le propos, voire de se corriger. Dans un second temps, le jury cherche à élargir le champ de l'interrogation en prenant appui sur les éléments du dossier, en particulier sur les textes littéraires qui sont placés au cœur du projet pédagogique ; la plupart du temps, il s'agit de sonder les connaissances grammaticales des candidats, de mesurer leur capacité à lire, comprendre, interpréter et traduire un texte original, ou de vérifier qu'ils ont cerné les enjeux d'enseignement et d'apprentissage des langues et cultures de l'Antiquité au collège et au lycée.

Evaluation des candidats

Seule la prestation orale est évaluée par le jury ; le dossier remis au préalable est examiné mais ne donne pas lieu à une évaluation spécifique. Toutefois, l'on constate que les candidats qui réussissent le mieux l'épreuve orale sont aussi ceux qui ont élaboré les dossiers les plus solides.

Au cours de l'épreuve, le jury évalue les compétences suivantes :

- la maîtrise des savoirs disciplinaires, notamment littéraires, culturels et linguistiques ;
- la capacité à lire, comprendre et interpréter un texte antique ;
- la capacité à traduire un court extrait d'un texte antique ;
- la maîtrise des programmes d'enseignement, des enjeux de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité et des fondamentaux de la didactique de la discipline ;
- la capacité à élaborer un projet pédagogique clairement défini, adapté aux exigences et aux attendus des programmes pour une classe donnée, et susceptible de favoriser l'intérêt et la mise en activité des élèves ;
- la capacité à communiquer à l'oral de manière adaptée, claire et organisée ;
- la capacité à dialoguer avec le jury.

Le jury a pleinement conscience qu'il n'évalue pas des spécialistes et adapte ses attentes en ce sens. En particulier, les candidats ne doivent pas craindre les questions du jury dans le domaine de la langue ni en traduction.

Les questions de langue qui sont posées aux candidats portent sur des connaissances élémentaires, utiles lorsqu'on enseigne au collège ou au lycée et prennent appui sur les textes que le candidat a choisi de mettre au cœur de son projet pédagogique. Il peut s'agir, par exemple, de décliner un nom, un adjectif ou un pronom particulièrement porteur pour l'analyse du texte, de la conjugaison d'un verbe courant, ou de l'identification des principales valeurs des modes verbaux employés dans le texte.

Lorsqu'il lui demande de traduire un segment d'un des textes littéraires proposés dans le dossier, le jury accompagne le candidat et lui fournit le vocabulaire dont il pourrait avoir besoin. Les passages sur lesquels sont interrogés les candidats sont choisis avec soin, soit pour leur intérêt au regard de la thématique ou de la problématique d'étude dans laquelle s'inscrit le projet pédagogique, soit parce qu'il s'agit d'un exercice auquel le candidat propose de soumettre les élèves, soit parce que la traduction qui a été retenue ne rend pas grâce au sens du texte latin. Aussi les candidats peuvent-ils anticiper les questions du jury et s'y préparer avant de se présenter à la soutenance orale.

De même, les membres du jury n'attendent pas une connaissance approfondie de la didactique de la discipline, que les candidats n'ont pas toujours eu l'occasion d'expérimenter. Il s'agit toutefois, pour se préparer à l'épreuve, d'avoir en tête quelques principes fondamentaux, qui sont mis en exergue dans le préambule des programmes d'enseignement et qui sont rappelés dans le *Vademecum de la certification complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité* (p. 21 à 25).

Observations du jury

- **Le dossier**

Cette année encore, les dossiers mis à disposition du jury étaient globalement de bonne facture tant du point de vue du contenu – tous les dossiers remis présentent les trois parties attendues – que de la forme – les dossiers examinés respectent les normes typographiques adaptées à un écrit académique.

Le jury se montre particulièrement attentif aux qualités rédactionnelles des candidats : les meilleurs dossiers sont écrits dans une langue claire et fluide ; le propos est synthétique, il permet d'identifier aisément dans le parcours du candidat les éléments qui le conduisent à se présenter à la certification complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité, de comprendre ses motivations, et de cerner les enjeux du projet pédagogique proposé. L'on ne saurait que trop recommander aux candidats de veiller à la précision du lexique employé et à la correction de l'orthographe.

Ces éléments témoignent du sérieux du travail préparatoire des candidats et, bien que le dossier ne soit pas évalué en tant que tel, il constitue le premier contact avec le jury. Il convient de rappeler ici que la constitution du dossier est un travail de longue haleine, qui nécessite une prise de distance, salutaire pour opérer des choix éclairés dans les éléments à présenter comme dans les modalités de présentation à privilégier. Sans doute les meilleurs dossiers ont-ils donné lieu à un travail échelonné sur plusieurs semaines, à de multiples relectures et ajustements, à mesure que s'affine la réflexion du candidat.

- **Le projet pédagogique**

Les candidats font généralement le choix de développer une séquence d'enseignement sous la forme d'un plan détaillé. Le plus souvent, le recours à une présentation tabulaire permet de faire apparaître aisément le titre et les objectifs de chaque séance, les compétences travaillées, les supports utilisés et les modalités de mise en activité des élèves envisagées.

Ce choix des candidats est tout à fait recevable ; rappelons toutefois que le projet pédagogique présenté peut prendre des formes variées, dont le choix est laissé à leur libre appréciation. Il peut aussi s'agir, par exemple, d'une tâche complexe, d'une séance détaillée, d'un projet disciplinaire ou interdisciplinaire, d'une analyse de corpus etc.

Le projet pédagogique doit permettre au candidat d'embrasser l'ensemble des dimensions de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité et doit faire la part belle aux textes authentiques, qui en constituent l'objet premier et central.

Le jury souligne la qualité des projets pédagogiques présentés, qui témoignent le plus souvent d'une bonne maîtrise des programmes et des finalités de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité au collège et au lycée. Il se félicite que la plupart des projets proposés se fondent sur une approche par compétences.

S'il est particulièrement sensible à l'effort des candidats pour rendre l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité attrayant – effort qui se double souvent d'originalité et de créativité –, le jury tient à rappeler que les considérations pédagogiques ne sauraient se substituer à une solide réflexion didactique préalable. Ainsi, la réflexion sur les modalités de mise en activité des élèves, l'organisation de la salle de classe, la mise en forme des supports de travail, le recours au numérique ou la ludification

ne peuvent prendre sens que si l'on a, au préalable, identifié précisément des objets d'enseignement-apprentissage, analysé les enjeux des textes sélectionnés, cerné les connaissances à transmettre, fixé des objectifs clairs en termes de compétences à développer. Le jury remarque que le sens de l'adjectif « ludique », abondamment employé par les candidats, a tendance à être galvaudé : la volonté de rendre son enseignement ludique ne doit pas signifier en effet l'abandon de toute exigence. Si l'on sait que les raisons pour lesquelles les élèves font le choix de s'inscrire en cours de langues et cultures de l'Antiquité sont diverses – attrait pour la mythologie ou pour la culture antique, espoir de prendre part à un voyage scolaire, volonté de renforcer son dossier scolaire, décision des parents, par exemple – l'on ne saurait réduire ce cours à une série d'activités certes amusantes et motivantes pour les élèves mais sans objectifs ni enjeux d'apprentissage précis. La mission première du professeur qui enseigne les langues et cultures de l'Antiquité est de permettre aux élèves de goûter la saveur des textes latins ou grecs. L'on cherche, pour ce faire, à tisser une relation de proximité tout autant que d'étrangeté avec les Anciens, à s'interroger sur le monde contemporain par le prisme de l'étude des mondes antiques. Le cours doit aussi permettre de développer chez les élèves une démarche d'intercompréhension des langues qui permet, par l'étude de la langue latine ou grecque, d'éclairer le système grammatical et le sens des mots en français et, plus généralement, dans les langues vivantes européennes. Enfin, découvrir le plaisir de traduire un texte authentique, activité qui permet aux élèves de développer leurs compétences de compréhension et d'interprétation tout autant que d'écriture, demeure un aspect fondamental de la discipline.

Ainsi, l'attrait pour le cours de langues et cultures de l'Antiquité réside dans l'objet même de l'enseignement ; la maîtrise de la discipline par le professeur et son *ethos* – ce sont les passeurs passionnés qui parviennent le mieux à transmettre aux élèves le goût de la discipline qu'ils enseignent – viennent ensuite.

Le jury déplore ainsi que certains dossiers réduisent le projet pédagogique à une coquille vide, fondée sur des concepts didactiques et pédagogiques et sur des propositions d'activités très vagues. En latin et en grec, comme dans toute discipline, il convient de justifier tous les choix didactiques et pédagogiques opérés en les mettant en lien avec les contenus disciplinaires à transmettre et les compétences à développer.

Le jury a regretté que certains projets pédagogiques soient présentés de manière trop sommaire pour permettre d'apprécier la maîtrise par le candidat des contenus disciplinaires et des enjeux de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité. Il s'agit là de trouver un équilibre entre la double nécessité de faire preuve d'esprit de synthèse et de développer les éléments qui permettent au jury de mesurer les connaissances des candidats et de bien comprendre les enjeux d'enseignement-apprentissage du projet présenté. Certains dossiers ne reproduisent pas les textes et les documents sur lesquels s'appuient le projet pédagogique ; la compréhension du propos s'en trouve bien souvent altérée et le jury ne saurait que trop conseiller aux futurs candidats de veiller à porter en annexe tous les documents qui sont évoqués au fil de la présentation du projet pédagogique.

Certains projets pédagogiques témoignent d'une représentation biaisée de ce qu'est un cours de langues et cultures de l'Antiquité aujourd'hui, soit parce qu'elle se fonde sur une approche trop théorique ou trop empirique, soit parce qu'elle se fonde sur des souvenirs des cours suivis par les candidats à l'Université, voire au collège ou au lycée. Dans ce cas, les dossiers trahissent une conception trop magistrale de l'enseignement ou ne prennent en compte qu'une seule des dimensions de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité, la plupart du temps le volet culturel. Le niveau des élèves considérés est parfois sous-évalué – le cours prend alors la forme de textes à trous à compléter, activité qui ne stimule guère l'activité cognitive des élèves – ou surévalué – les activités proposées, notamment en traduction, semblent alors parfois peu adaptées, parce que le candidat

peine à identifier les difficultés que pourraient rencontrer un élève. Pour s'acculturer aux enjeux de la discipline et cerner le niveau réel des élèves, le jury recommande ainsi à tous les candidats d'aller observer des cours de latin ou de grec dans leur établissement d'affectation ou dans d'autres établissements. Qu'ils n'hésitent pas à prendre l'attache des IA-IPR de l'académie pour être appuyés dans leurs démarches.

- **L'exposé du candidat**

Le jury a regretté que, dans un grand nombre de cas, l'exposé des candidats se contente de reprendre, sans grande variation, les éléments développés dans le dossier. La volonté de certains candidats de reprendre l'ensemble de ces éléments les a d'ailleurs mis en difficulté dans la gestion du temps de leur exposé.

Le jury invite ainsi les candidats à se préparer avec rigueur à leur exposé, qui ne doit pas excéder les dix minutes imparties. Il s'agit de prendre appui sur certains des éléments de leur dossier écrit, mais sans s'y limiter ni les dupliquer.

Il convient de souligner que le jury n'a aucune attente normative concernant cette partie de l'épreuve : l'exposé peut prendre des formes très diverses, et le jury est particulièrement sensible à la pertinence des choix opérés par les candidats en la matière.

Le jury a apprécié les candidats qui se sont saisis du temps de l'exposé pour approfondir un des moments du projet pédagogique présenté de manière synthétique dans le dossier et pour en cerner les enjeux d'enseignement-apprentissage. Certains candidats ont également su se montrer particulièrement convaincants en indiquant la démarche qui avait été la leur au moment de concevoir le projet pédagogique, en explicitant les choix didactiques et pédagogiques qu'ils avaient opérés. Telle candidate a par exemple proposé une analyse comparative des différents textes portés à l'étude en indiquant quels enjeux anthropologiques et littéraires sous-tendaient ses choix et en soulignant quel intérêt ces textes pouvaient présenter dans la perspective d'une mise en regard du monde antique et du monde contemporain. Telle autre a proposé une analyse de son projet pédagogique en soulignant l'écart entre la séquence théorique, telle qu'elle l'avait conçue, et sa mise en œuvre dans la classe, et en faisant des propositions pour amender le projet au regard de cette analyse réflexive. Le jury a également apprécié qu'une candidate fonde son exposé sur l'analyse de travaux d'élèves qu'elle avait apportés ; qu'une autre tisse des liens avec les disciplines du tronc commun pour montrer comment le projet présenté permettait de donner du sens à l'apprentissage du latin.

Le jury est également sensible à la fluidité et à la qualité de l'expression, à la maîtrise du débit et à l'expressivité des candidats, autant de qualités qui sont indispensables pour enseigner.

- **L'entretien**

De manière générale, le jury se félicite de la qualité de ses échanges avec les candidats. La posture réflexive adoptée par l'ensemble des candidats de la session 2023 a été vivement appréciée : les professeurs qui se sont présentés à la certification se sont montrés ouverts aux questions du jury et ont souvent réussi à approfondir leur réflexion sur le projet pédagogique.

Le jury regrette toutefois que certains candidats se présentent à l'oral sans s'être suffisamment préparés aux questions sondant leur maîtrise des savoirs disciplinaires : leurs connaissances littéraires et linguistiques sont parfois imprécises, alors même que le projet pédagogique présenté a été préparé

par les candidats. Certains candidats manquent aussi d'aisance à traduire un texte authentique simple qu'ils ont pourtant choisis et qu'ils proposent parfois de faire traduire par les élèves.

Lorsque les prestations sont insuffisantes, le jury s'attache à prolonger quelques instants l'entretien pour lui donner une tournure formative et permettre aux candidats d'envisager sereinement une candidature à la session suivante.

Bilan de la session 2023, conseils aux futurs candidats

Le jury se félicite du niveau de préparation très satisfaisant des candidats admis en 2023. Les résultats obtenus par ces candidats doit encourager les professeurs qui souhaitent valoriser une formation en langues anciennes et/ou une première expérience de l'enseignement du latin ou du grec, à se présenter avec confiance à la certification complémentaire.

Si, faute d'avoir bien cerné les enjeux de l'épreuve ou d'une préparation suffisante, certains des candidats n'ont pas réussi l'examen, qu'ils sachent qu'ils n'ont pas démerité et que le jury les encourage à approfondir leur préparation pour se présenter à nouveau à la prochaine session.

Pour conclure, le jury tient à synthétiser ici les principales recommandations qu'il adresse aux futurs préparatoires :

- la constitution du dossier est un travail de longue haleine, qui nécessite de la part des candidats un travail réflexif, de sélection et de hiérarchisation des informations à présenter, qu'il s'agisse des éléments significatifs du parcours du professeur ou de la proposition pédagogique développée ;
- la proposition pédagogique détaillée doit permettre de saisir les enjeux d'enseignement et d'apprentissage ciblés par le professeur, témoigner de sa maîtrise des contenus disciplinaires, des programmes d'enseignement et des fondamentaux de la didactique de la discipline ;
- le projet pédagogique doit faire la part belle à l'étude de textes authentiques, rigoureusement sélectionnés pour leur intérêt anthropologique et littéraire ;
- le projet pédagogique doit permettre au candidat d'articuler les différentes dimensions de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité (lecture, compréhension, interprétation et traduction de textes authentiques ; étude de la langue ; développement de repères historiques, littéraires et culturels) et répondre aux enjeux de formation des élèves, par la confrontation systématique des mondes anciens et du monde contemporain et la mise en œuvre de la démarche d'intercompréhension des langues ;
- le projet pédagogique ne saurait être une coquille vide – c'est-à-dire un ensemble d'activités ou de dispositifs pédagogiques présentés de manière sommaire, sans prise en compte réelle des connaissances à transmettre ni des compétences à développer ;
- le jury attend des candidats qu'ils soient capables d'identifier les objectifs d'enseignement et d'apprentissage et de justifier leurs choix didactiques et pédagogiques au regard des contenus d'enseignement, en particulier des enjeux du corpus de textes qu'ils ont élaboré ;
- les candidats doivent se préparer à répondre, au moment de l'entretien avec le jury, à des questions portant sur la langue, en lien avec les textes du corpus proposé, et à traduire un court segment d'un des textes présentés dans le dossier ;
- le jury recommande aux candidats qui n'auraient pas eu l'occasion d'enseigner les langues et cultures de l'Antiquité d'aller observer des cours de latin et/ou de grec afin de cerner plus

précisément les enjeux et les modalités de ces enseignements aujourd'hui ainsi que le niveau réel des élèves ;

- le jury recommande aux préparateurs de s'acculturer à la didactique de la discipline, en consultant les ressources institutionnelles, mises à disposition notamment sur *Eduscol* et sur la plateforme *Odysseum*, les nombreuses propositions pédagogiques disponibles sur les plateformes d'échanges de pratiques coordonnées notamment par les associations régionales de professeurs de langues et cultures de l'Antiquité, et, éventuellement, les ouvrages issus de la recherche les plus récents.

* * *

Le jury souhaite souligner le plaisir qu'il a pris à engager avec les candidats de riches échanges, fondés sur une passion partagée pour les humanités. Cette année encore, le jury a entendu des professeurs de lettres modernes qui, en plus de se montrer très investis dans l'enseignement de leur discipline de recrutement, ont su témoigner leur intérêt pour les langues et cultures de l'Antiquité et leur motivation à les enseigner. Il leur sait gré de leur engagement au service du rayonnement du latin dans notre académie.

A l'issue de ce rapport, les membres du jury, qui ont à cœur de renforcer l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité et de placer les Humanités au cœur de l'Ecole, souhaite pleine réussite aux futurs candidats, qu'il espère rencontrer nombreux à la session prochaine.